NATIONS
UNIES

TD

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/COM.2/1
15 octobre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
Première session
Genève, 18 novembre 1996
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

3. Evolution de l'investissement international : l'interaction de l'investissement et du commerce et ses incidences sur le développement

4. Droit de la concurrence : questions revêtant une importance particulière pour le développement

5. Rapports appelant l'attention de la Commission

6. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions d'experts préparatoires

7. Questions diverses

8. Adoption du rapport de la Commission

GE.96-51945 (F)

II. ANNOTATIONS

Introduction

1. Conformément au mandat que lui a donné la Conférence à sa neuvième session, la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes traite des questions indiquées aux alinéas a) à g) et k) à m) du paragraphe 89, iii) du paragraphe 91 et i) du paragraphe 87 du texte intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/377). Appelée à mener des travaux directifs intégrés dans son domaine de compétence, elle est chargée de tâches précises et dispose d'un plus grand pouvoir de décision quant aux questions de fond. La Commission se réunit une fois par an, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

Point 1 - Election du Bureau

2. L'article 18 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit un président, cinq vice-présidents et un rapporteur parmi les représentants de ses membres, compte dûment tenu de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. L'article 19 précise en outre que le Bureau se compose de sept membres, dont quatre présentés conjointement par les groupes A et C, deux par le groupe B et un par le groupe D, mentionnés dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée.

3. La Commission devra donc élire son bureau conformément à ces dispositions.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. L'ordre du jour provisoire de la première session de la Commission (voir la section I ci-dessus) a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive, le 8 juillet 1996.

Documentation

TD/B/COM.2/1 Ordre du jour provisoire annoté

5. En ce qui concerne l'organisation des travaux de la session, la Commission disposera de cinq jours ouvrables. Elle pourrait examiner dans l'ordre les questions dont elle est saisie. A sa première séance plénière, le lundi 18 novembre, elle se pencherait sur les questions de procédure, entendrait des déclarations liminaires, puis commencerait à étudier le point 3. Le débat sur ce point se poursuivrait jusqu'à la fin de l'après-midi du deuxième jour, le mardi 19 novembre. La Commission examinerait le point 4 le mercredi 20 novembre, et les points 5, 6 et 7 dans la matinée du jeudi 21 novembre. La dernière séance plénière, le vendredi 22 novembre, serait consacrée à l'adoption de décisions éventuelles ainsi qu'au point 8.

6. Le secrétariat établira un programme de travail indicatif qui sera distribué le premier jour de la session.

Point 3 - Evolution de l'investissement international : l'interaction de l'investissement et du commerce et ses incidences sur le développement

7. Compte tenu des tendances mondiales et régionales de l'investissement étranger direct et sur la base d'une analyse des liens entre celui-ci et le commerce, la Commission étudiera des mesures nationales et internationales visant à accroître la contribution de l'IED au développement, et en particulier à encourager l'investissement dans les pays en développement, surtout dans les PMA. Pour faciliter le débat, le rapport sur la question résume les renseignements donnés dans le World Investment Report 1996 1/.

Documentation

UNCTAD/DTCI/32 (Overview)	Vue d'ensemble du Rapport sur l'investissement dans le monde, 1996 : L'investissement, le commerce et les instruments internationaux

8. Le World Investment Report 1996 servira de document de base pour le débat. Un document intitulé "Experiences gained in technical cooperation with respect to best practices in investment promotion" (TD/B/COM.2/Misc.1, anglais seulement) expose les conclusions de l'enquête faite par le secrétariat sur les meilleures pratiques en matière de promotion de l'investissement. Il indique aussi comment le programme de coopération technique de la Division de l'investissement, du développement des entreprises et de la technologie soutient les efforts déployés par les pays en développement pour promouvoir l'investissement.

Point 4 - Droit de la concurrence : questions revêtant une importance particulière pour le développement

9. La Commission examinera la question de la poursuite des travaux analytiques sur les pratiques commerciales restrictives et de l'assistance pour l'élaboration de la politique et du droit de la concurrence. Pour faciliter le débat, des experts établiront un rapport 2/.

10. Le Conseil a décidé d'organiser une réunion d'experts sur le droit et la politique de la concurrence du 13 au 15 novembre, juste avant la première session de la Commission pour que le président de la réunion puisse présenter le rapport de celle-ci, qui mettra l'accent sur les principaux aspects de la question à l'étude. La Commission sera également saisie du rapport de la troisième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (TD/B/RBP/CONF.4/15).

1/ Cette annotation a été approuvée par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (voir TD/B/EX(13)/2, annexe III. B, point 3).

2/ Idem, point 4.

Documentation

TD/B/COM.2/2 et Add.1	Droit de la concurrence : questions revêtant une importance particulière pour le développement

Point 5 - Rapports appelant l'attention de la Commission

11. La Commission examinera le rapport du secrétariat de la CNUCED sur les activités du programme et le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication 3/.

Documentation

TD/B/COM.2/Misc.2 (anglais seulement)	Rapport du secrétariat de la CNUCED sur les activités du programme
TD/B/ITNC/7	Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa quatorzième session

Point 6 - Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions d'experts préparatoires

12. Conformément à l'article 8 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil, le secrétariat présentera, pendant la session, un projet d'ordre du jour provisoire pour la deuxième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, qui devrait en principe se tenir du 29 septembre au 3 octobre 1997.

Point 7 - Questions diverses

13. En application de la décision prise par la Conférence à sa neuvième session ("Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/377), par. 114), la Commission peut convoquer des réunions d'experts de courte durée - trois jours au maximum - pour bénéficier de contributions techniques de plus haut niveau. Les réunions d'experts devraient recevoir de la commission de tutelle un mandat précis. Compte tenu de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session, la Commission pourrait décider des réunions d'experts à convoquer en 1997.

Point 8 - Adoption du rapport de la Commission

14. Le rapport de la Commission sera présenté au Conseil du commerce et du développement.

3/ Idem, point 5.